

BULLETIN MUNICIPAL DE PEROLS-SUR-VEZERE

Le mot du Maire

Février 2023

En ce début d'année, malgré le contexte peu réjouissant de notre environnement, doublement impacté par la récente pandémie et l'attaque russe en Ukraine, il me revient une nouvelle fois de vous présenter les meilleurs vœux de votre équipe municipale pour cette année 2023 que nous vous souhaitons meilleure que les précédentes.

Face aux désengagements, notamment financiers, de l'État, toujours plus nombreux, importants et préjudiciables aux communes, il est de plus en plus difficile de gérer une commune rurale pour assurer à ses habitants les services indispensables qu'ils sont en droit d'attendre. Les longs congés-maladie de notre employé municipal, s'ils sont certes justifiés, ne nous ont pas aidés. Votre conseil municipal s'est efforcé, tant bien que mal, de gérer cette situation et nous fournissons dans les pages suivantes des indications sur ce qui a pu être fait, et ce qui ne l'a pas été, malgré nos efforts. Pourtant le solde démographique de notre commune est resté positif et nous nous réjouissons de l'installation de nouveaux résidents et des afflux estivaux.

Les activités des nombreuses associations, qui embellissent notre vie communale, sont toujours aussi prolifiques. Nous sommes donc particulièrement satisfaits du potentiel d'évolution récente du café l'Ephémère, dont nous avons confié la gestion à la nouvelle association-holding « La Cerise sur le Plateau », qui, sous le contrôle conventionnel du conseil municipal, tiendra cet outil convivial à la disposition de tous, associations de la commune et résidents. Nous attendons de cet investissement important des retombées très positives.

La commune a poursuivi ses bonnes et étroites relations avec les acteurs institutionnels du territoire, le PNR Millevaches et la communauté de communes HCC notamment, mais aussi le Syndicat de la Diège et les services du Conseil départemental et de la préfecture de Corrèze. Le récent transfert de la commune de Bugeat, de la ComCom HCC à la ComCom V2M, ne sera pas sans impacter aussi notre commune, mais nous nous efforcerons d'en gérer les conséquences négatives. Vous ne trouverez pas dans le présent bulletin la rubrique consacrée au « projet éolien RWE-NORDEX », puisque ce projet a été, quant à lui, refusé, sans même passer au crible de l'enquête publique : « le motif n'est ni environnemental, ni paysager, mais une incompatibilité avec la sécurité militaire aérienne » a sobrement expliqué le préfet... Il nous reste à espérer que cette décision ramènera à plus bas volume les polémiques stériles qui obscurcissaient depuis trop d'années la quiétude de nos collines ! Nous présumons que personne ne nous fera grief d'un tel espoir.

Plus que jamais, dans une période aussi délétère, dont personne ne peut prédire l'évolution finale, nous devons nous rassembler autour de nos certitudes : nos familles, nos amis, notre terroir et ses magnifiques paysages où, malgré le dérèglement climatique, ensemble, nous vivrons mieux que partout ailleurs.

Alain FONFREDE

Petits et gros travaux sur la commune :

Le long congé-maladie de notre employé communal a gravement impacté les activités routinières de notre commune depuis près d'un an : nous souhaitons, bien sûr, que l'amélioration de son état de santé lui permette de reprendre rapidement ses fonctions. Trouver un remplaçant de qualité pour un intérim durable s'est révélé très difficile alors que notre commune n'était en mesure de proposer qu'un contrat en CDD. Aussi la commune a procédé au cas par cas, profitant aussi de la disponibilité de « bénévoles » engagés, qu'ils appartiennent au conseil municipal ou, de façon encore plus méritoire, aux volontaires résidents de la commune. Qu'ils en soient tous vivement remerciés : ils ont permis le maintien en état de nos routes et chemins et l'éparage des bas-côtés, ou encore l'entretien indispensable de nos deux cimetières communaux avant la dernière Toussaint, sans oublier la réfection provisoire de quelques canalisations endommagées, notamment à Coudert.

Un plan de sectorisation de nos réseaux d'eau potable (installation de vannes et compteurs de sectorisation) est actuellement en phase de finition avec les services dédiés du syndicat de la Diège. Ajoutons que, comme cela a été fait avec le renforcement du réseau d'Orluc-Le Vaubourgeix-Les Paloux à partir du captage de Razel, il nous faut rapidement inventer d'autres aménagements susceptibles de sécuriser nos alimentations en eau partout où les conséquences du dérèglement climatique vont prochainement les rendre indispensables.

La commune a également financé l'aménagement du rez-de-chaussée de la Grange Chapelle, afin que l'association « La Cerise sur le Plateau » puisse y coordonner les activités des diverses associations de la commune sous le contrôle du conseil municipal, ainsi que stipulé dans la convention qui nous lie.

L'obtention de financements importants, de l'état, de la région Nouvelle Aquitaine et du département de la Corrèze, devrait nous permettre l'installation et l'aménagement du gîte de grande capacité projeté au premier étage de la Grange Chapelle. Géré par la commune, ce gîte permettra l'accueil de groupes de touristes, mais fournira aussi à notre commune la possibilité de domicilier provisoirement d'éventuels sinistrés parmi nos résidents. Enfin, la réfection de la rue du Coudert des Ânes jusqu'au parking proche de la grand-route a été effectuée par l'entreprise sélectionnée dans des conditions satisfaisantes de qualité et de rapidité.

Informations fournies par la Mairie :

➤ **Horaires de la mairie : Les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie sont modifiés comme suit**

- Lundi et jeudi, de 8h30 à 11h30. Mardi, mercredi et jeudi, de 13h30 à 17h30.
- Secrétariat fermé le vendredi.

En cas d'urgence : 06 88 90 02 44

➤ **Etat civil du second semestre 2022 :**

Sur forte recommandation de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) il ne nous est plus autorisé de diffuser dans le bulletin municipal toutes les informations relatives à l'état civil, sauf si les personnes concernées ont donné par écrit leur accord explicite. Afin de simplifier les démarches, les personnes concernées peuvent donner cet accord par écrit lors de l'établissement des actes (naissance, mariage, décès) et le communiquer à la mairie. Sinon, il reste toujours possible de signifier votre accord en remplissant un formulaire disponible en mairie.

- **Naissance :** Maxine Grenaille, née le 7 janvier 2023 à Tulle, fille du Dr. Timothée Grenaille et de Delphine Auvin.
- **Décès :** Geneviève Pouyaud, née Sarthou-Moutengou, décédée à son domicile des Paloux le 20 juillet.

➤ **Service des déchets de HCC :**

IL NOUS FAUT TOUJOURS RAPPELER QUE LES ORDURES MENAGERES DOIVENT ETRE DEPOSEES DANS LES BACS A ORDURES APRES AVOIR ÉTÉ ENCLOSES DANS DES SACS PLASTIQUES FERMÉS, LES CARTONS DE GRANDE TAILLE, OU EN TROP GRAND NOMBRE, DOIVENT ETRE PORTÉS A LA DECHETTERIE. EN PAGES SUIVANTES SONT REPRODUITES LES CONSIGNES POUR UTILISER CONVENABLEMENT LES BACS DE TRI INSTALLES PAR HCC SUR LA COMMUNE.

La commune de Pérols-sur-Vézère est dorénavant collectée chaque Vendredi.

En l'absence, pour congés maladie, de l'employé municipal, ce sont deux « bénévoles » qui entretiennent la station d'épuration de Pérols sur Vézère. De grâce, épargnez-leur de rencontrer lingettes et autres déchets d'hygiène intime qui bouchent les grilles d'entrée : les roseaux non plus ne les digèrent pas !



➤ Déchetterie de Bugeat : Rappel des horaires d'ouverture

Suite à l'intégration de la commune de Bugeat à V2M (Communauté de communes Vézère-Monédières), les horaires de la déchetterie ont changé à compter du 1er janvier 2023 : Tous les Mardi, Jeudi et Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Vos encombrants sont les bienvenus à la déchetterie de Bugeat qui est faite pour cela...

➤ Diffusion internet du bulletin municipal :

Nous rappelons que le bulletin municipal peut être envoyé par voie électronique à toute personne qui le demandera et fournira son adresse email au secrétariat de la mairie :

perols-sur-vezere@mairie19.fr

Vous pouvez aussi consulter le site internet officiel de notre commune de Pérols sur Vézère :

<http://www.perols-sur-vezere.fr/>

➤ Pétition concernant le réseau de téléphonie mobile :

Paul Gioux a pris l'initiative d'une louable pétition, évidemment soutenue par votre commune, qu'il se propose d'envoyer aux principales autorités en charge de ce dossier important :

« « « Monsieur le Président du Conseil départemental de la Corrèze,

Les habitants de Pérols sur Vézère tiennent, par ce courrier, à vous faire part de leurs préoccupations et de leur grand mécontentement lié à un service de téléphonie mobile défaillant sur leur commune.

*En 2023, alors que la fibre, équipement extrêmement coûteux, est accessible partout, la téléphonie mobile, **devenue pourtant un équipement essentiel à chacun au quotidien**, n'est pas, ou que très mal, utilisable dans le bourg et dans certains hameaux de notre commune.*

Les désagréments sont nombreux :

- *Impossibilité de recevoir ou de passer des appels dans la plupart des habitations.*
- *Grande difficulté à recevoir ou à passer des appels à l'extérieur.*
- *Risques accrus de ne pouvoir joindre les secours pour les agriculteurs, les forestiers, les randonneurs et autres usagers de la nature.*
- *Conversations inaudibles ou brusquement interrompues.*
- *Rupture de liaison sur la ligne ferroviaire entre Bugeat et Meymac.*

Cette situation s'est même dégradée depuis le printemps 2022.

L'implantation d'un pylône en bordure de la ligne ferroviaire Bugeat- Ussel, à proximité de la gare de Pérols avait été évoquée en 2018, le terrain trouvé, mais aucune réalisation ne s'est concrétisée à ce jour.

Il n'est plus tolérable que les habitants de la campagne, qui font vivre la ruralité et entretiennent les espaces vitaux de notre pays, ne soient pas traités à égalité des habitants urbains, ils sont soumis aux mêmes règles d'imposition, ils doivent donc pouvoir bénéficier des mêmes services essentiels.

Les signataires de ce courrier sollicitent les pouvoirs publics afin que chacun d'eux, dans son domaine de compétence, intervienne et propose une solution rapide à ce problème.

Courrier adressé à :

Monsieur le Maire de Pérols sur Vézère

Monsieur le Préfet de la Corrèze

Madame la sous-préfète d'Ussel

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Madame et monsieur les Conseillers départementaux du canton de Millevaches

Paul GIOUX

6 route de Limoges

19170 PEROLS SUR VEZERE » » »

Afin de faciliter son utilisation, vous trouverez la pétition en question à la dernière page du présent bulletin.

Approbation du plan local d'urbanisme intercommunal

Approuvé par le conseil communautaire le 8 décembre 2022, le projet de plan local d'urbanisme intercommunal a connu plusieurs phases essentielles, au contact des élus locaux et de la population, depuis son lancement en mars 2017.



Pourquoi est-il si important ?

LE PLUI EST OBLIGATOIRE

- La loi ALUR impose l'élaboration d'un PLUI, **ce n'est pas un choix laissé aux EPCI ou aux communes**

MIEUX VAUT PLUI QUE RNU

- Beaucoup plus de droits à construire demain
- **Le PLUI est modifiable, pas le RNU**
- **Au RNU, les maires signent les permis après analyse de l'Etat**

LES LOIS SE DURCISSENT TOUS LES ANS

- La Loi Climat et Résilience restreint les futures urbanisation
- **Les PLUI démarrés après 2021 seront plus contraints que ceux débutés en 2018**

L'ETAT N'ACCOMPAGNERA PLUS SON ELABORATION

- L'Etat a subventionné notre PLUI en 2018, il ne le fera plus

Le PLUi a été approuvé, et maintenant ?

1^{ère} modification du PLUi : 2023

Organisation de temps de travail avec les élus communaux pour apporter :

- Des corrections au règlement écrit
- Des corrections au règlement graphique sous réserve de maintien des surfaces à vocation d'habitat et d'une compatibilité à une procédure de modification

Mise en œuvre du PLUi : instruction des autorisations du droit des sols

Travail d'instruction et de pédagogie:

- Apprendre à utiliser le PLUi au quotidien
- Simplifier et accompagner le travail des mairies



L'impact de la loi « Climat et résilience »

La loi « Climat et résilience » a pour objectif **d'atteindre zéro artificialisation nette des sols (soit plus aucune urbanisation des espaces naturels) d'ici à 2050**. Elle vise également une **division par deux du rythme de l'artificialisation dans les dix prochaines années**. Bien que la loi laisse un délai de six années aux collectivités pour réviser leur PLU au regard de cet objectif, Haute-Corrèze Communauté a fait le choix de prendre en considération, dès à présent, certains objectifs, dans l'attente de la publication des décrets d'application.

Mise en conformité du PLUi : avant 2027



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2022 A 18H30**

Le 23 septembre deux mil vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Pérols sur Vézère, dûment convoqué le 19 septembre 2022, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. FONFREDE Alain, Maire.

Présents : FONFREDE Alain, POUYAUD Bernard, ORLIANGES Yvette, ARVIS Dominique
BANETTE Stéphanie, COURTEIX Jean-Luc, FONFREDE Marine, , THEODORE Chantal

Excusés : GORSSE Véronique et ROUGIER Eric

Absent : HERNANDEZ Esteban

Secrétaire de séance : THEODORE Chantal

Nombre de conseillers municipaux : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 8

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et aborde l'ordre du jour.

Délibération n° 01-09-2022 – Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable – Convention de mandats et avenant convention de mandat concernant l'étude diagnostique des installations de production et de distribution

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du SDAEP, la commune confie à la communauté de communes les travaux de sectorisation des réseaux d'eau potable.

Une convention qui a pour objet de définir les conditions d'intervention de la Communauté de communes et d'exposer les engagements réciproques des parties doit être signée.

La commune confie à la communauté de communes :

- 1) Définition des besoins et des conditions administratives et technique selon lesquelles l'opération sera étudiée et exécutée
- 2) Préparation, passation, signature, après approbation du choix de l'attributaire, des marchés publics d'études ou de travaux
- 3) Exécution et suivi des marchés publics (administratif, technique, financier...)
- 4) Conclusion de tout document administratif pour la mise en œuvre de l'opération, notamment les conventions de mise à disposition de services
- 5) Gestion administrative, exécution comptable et financière des marchés de l'opération
 - Réception de l'opération
 - Paiements des prestataires et intervenants
 - Demande et perception des subventions
 - Facturation du reste à charge de la commune

Dispositions financières

Dépenses = travaux : 57 600 € TTC

Recettes = Agence de l'eau Adour Garonne : 33 600 €

Conseil Départemental de la Corrèze : 4 800 €

Reste à charge de la commune : 19 200 € TTC

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique qu'un avenant à la convention de mandat relative à l'étude diagnostique des installations de production et de distribution d'eau potable est nécessaire.

En effet, la convention initiale et son annexe financière n'inclutait pas le FCTVA dans le reste à charge étant donné qu'il revenait à la communauté de communes d'établir les demandes de versement du FCTVA. Le présent avenant a pour objet de modifier les articles 2 et 3 ainsi que l'annexe financière de la convention initiale.

Exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la communauté de communes et la commune relative aux travaux de sectorisation des réseaux d'eau potable ainsi que l'avenant n°1 à la convention de mandat concernant l'étude diagnostique des installations et de distribution d'eau potable.

Délibération 02-09-2022 – : Convention de mise à disposition du service assistance réseau d'eau potable et d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle que, suite au désengagement de l'Etat dans certaines missions d'Ingénierie Publique et pour répondre aux besoins des collectivités face à la problématique de l'eau, le Syndicat de la DIEGE a créé en 2011 un Service Assistance Réseaux d'Eau potable et Assainissement.

M le Maire précise que les statuts du Syndicat de la DIEGE, actés par décision préfectorale le 19 décembre 2017, lui permettent d'accompagner et conseiller les collectivités, gestionnaires de réseaux d'eau potable et d'assainissement sur les points suivants :

- Conseil et aide à la décision pour les opérations d'investissement et d'exploitation des réseaux afin d'améliorer le fonctionnement des infrastructures d'eau potable et d'assainissement ;
- Aide pour la mise en place d'outils de gestion tels que l'inventaire patrimonial des réseaux d'eau potable et d'assainissement (décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012) et le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement (RPQS) ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage et conduite d'opération pour les projets complexes : étude diagnostique et schéma directeur EU/AEP, zonage d'assainissement, conception et réalisation d'ouvrages EU/AEP, tout projet nécessitant des études préalables spécifiques... ;
- Maîtrise d'œuvre pour les opérations simples ;
- Interventions particulières définies dans le bordereau des charges complémentaires.

Monsieur le Maire explique que le Syndicat de la DIEGE propose de renouveler la convention de mise à disposition du Service « ASSISTANCE RESEAUX D'EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT » qui arrive prochainement à son terme pour la plupart des communes et groupement de communes bénéficiant déjà de ce service.

Monsieur le Maire propose que la Commune puisse bénéficier de ce service de proximité proposé par le Syndicat de la DIEGE suivant les modalités définies dans la convention de mise à disposition à intervenir entre la Commune et le Syndicat de la DIEGE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- Décide de bénéficier du Service « ASSISTANCE RESEAUX D'EAU POTABLE et D'ASSAINISSEMENT » proposé par le Syndicat de la DIEGE.
- Autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de services à intervenir entre la Commune et le Syndicat de la DIEGE.

Délibération n° 03-09-2022 : Tarifs eau et assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents fixe les tarifs eau et assainissement applicables à compter du **1^{er} janvier 2023**

- Abonnement eau : 70 €
- Prix du m3 : 1.10 €
- Abonnement assainissement : 25 €
- Prix du m3 assainit : 0.50 €

Autres sujets abordés

- **Contractualisation départementale 2023-2025**
 - Report aménagement d'un gîte grande capacité
 - Remplacement des portes du préau
 - Remplacement de l'épareuse
- Admission en non-valeur : des recours sont encore possibles contre certains redevables
- Remplacement employé communal : recontacter le service de remplacement du CDG
- Point sur les travaux : travaux au bar éphémère en cours (doublage des cloisons, travaux d'électricité et de plomberie....)

La séance est levée à 20h

Le Maire,
Alain FONFREDE

Le secrétaire de séance,
Chantal THEODORE



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 DECEMBRE 2022 A 18H30**

Le 02 décembre deux mil vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Pérols sur Vézère, dûment convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. FONFREDE Alain, Maire.

Présents : FONFREDE Alain, ORLIANGES Yvette, ARVIS Dominique, BANETTE Stéphanie, COURTEIX Jean-Luc, FONFREDE Marine, GORSSE Véronique, THEODORE Chantal

Excusés : POUYAUD Bernard, HERNANDEZ Esteban

Absent :

Secrétaire de séance : THEODORE Chantal

Nombre de conseillers municipaux : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 9

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et aborde l'ordre du jour.

1- Projet de Réhabilitation d'une ancienne bâtisse en gîte de grande capacité avec rénovation thermique

Le Maire expose au conseil municipal le projet relatif aux travaux de réhabilitation de l'ancienne bâtisse en gîte de grande capacité avec rénovation thermique, sur la base du permis de construire accordé en date du 1^{er} juin 2022, d'une part pour la bar éphémère situé dans la partie basse de la bâtisse et d'autre part pour le gîte de grande capacité.

Le coût total de l'opération (études + travaux) est estimé aujourd'hui à 253 627.50 € HT arrondi à 254 000.00 € HT soit 279 400.00 € TTC avec une TVA de 10% (logements)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver ce projet, dont les études ont été commandées à Nicolas VALADE (Architecte) pour un montant de 3 500.00 € HT,
- De rechercher et de solliciter à présent toutes les aides susceptibles de pouvoir co-financer (études et travaux) cette opération

Les modalités de financement sont les suivantes :

Montant projet : **arrondi à 254 000.00 € HT**

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet de réhabilitation de l'ancienne bâtisse avec rénovation thermique,
- Désigne Monsieur le Maire comme personne responsable de l'opération, l'autorise à signer tous les actes et à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci, y compris pour solliciter les subventions auprès des co-financeurs.

Aides possibles :

- **Conseil départemental** : 60 000 € en 2 tranches (30 000 € en 2023 et 30 000 € en 2024)
- **Région** : 37 000 €
- **Europe** : 50 000 €
- **HCC** : 5 140 € (5 000 € pour les travaux et 140 € pour le classement du gîte)

2 - Prévision travaux de voirie 2023

- Aménagement des abords de l'église
 - Revêtement en enrobé Viacolor = **16 005.88 TTC** ou revêtement en enduit avec gravillon finition ocre = **7 700.92 € TTC**
 - Renforcement VU1 sur 69 ml en enrobé = **6 940.08 € TTC**

Le conseil municipal retient l'aménagement des abords de l'église avec un revêtement en enrobé Viacolor ainsi que le renforcement de VU1 (Impasse de la Roubière Carrée) sur 69 ml

3 - Renouvellement de la convention de mutualisation de la plateforme dématérialisée des marchés publics du Conseil Départemental

Suite à l'obligation de dématérialisation des marchés publics imposée par la réglementation en 2018, le Conseil Départemental a permis aux communes d'adhérer à sa plateforme de dématérialisation « Achat Public » par le biais d'une convention de mise à disposition. La convention de la commune de Pérols arrive à échéance au 31/12/2022.

C'est pourquoi le Conseil Départemental propose de renouveler ou non cette adhésion avec une nouvelle convention d'une durée de 5 ans (du 01/01/2023 au 31/12/2027) qui maintient le principe de gratuité pour ses adhérents.

Le conseil municipal accepte de renouveler l'adhésion à la plateforme de dématérialisation « Achats Publics » et autorise le Maire à signer la convention entre la commune et le Conseil Départemental

4 - Motion sur les finances locales

Le Conseil municipal de la commune PEROLS SUR VEZERE, réuni le 02 décembre 2022, exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent : Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€.

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif

d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites : depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Md€ a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5% du PIB).

Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en Euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1% en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70% de l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie. **Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité** et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises. **La commune de PEROLS SUR VEZERE soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Exécutif :- d'indexer la DGF sur l'inflation 2023**, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations. - **de maintenir l'indexation des bases fiscales** sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés). - **soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression.** Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation. Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3%. Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations d'élus, la commune de PEROLS SUR VEZERE demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- **de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement** de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.

- **de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA.** Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.

- **de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL** pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune de ... ou l'intercommunalité de ... demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de

➤ Le Parc Naturel Régional « Millevaches en Limousin » communique :

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

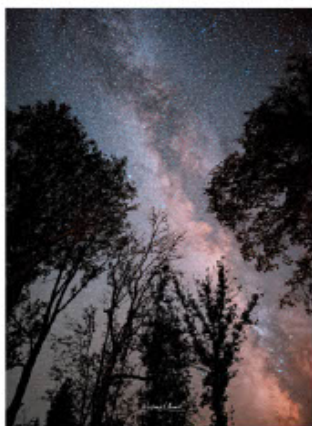
Parc Natourau Regionau de Miluvachas en Lemosin

n°27
septembre
2022

L'ÉCHO DU PARC

la lettre d'information aux élus

➤ Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin organise un événement de la Réserve internationale de ciel étoilé de Millevaches.



Le Parc a été labellisé, le 30 novembre 2021, Réserve internationale de ciel étoilé. Cette reconnaissance révèle, l'exceptionnalité de son environnement nocturne, ainsi que l'engagement du Parc depuis 2018 sur la réduction de la pollution lumineuse. Parmi les ciels les plus sombres d'Europe de l'Ouest, le Parc renforce ainsi l'accès au ciel étoilé pour tous, la réduction des nuisances lumineuses, la protection de la biodiversité nocturne, le développement du tourisme, de l'éducation et d'un volet culturel autour de la ressource « nuit ».



Ainsi, aura lieu le JEUDI 27 OCTOBRE A MEYMAC un événement de la RICE MILLEVACHES, en présence de M. Daniel Kunth, Astrophysicien et directeur de recherche émérite au CNRS, exerçant à l'Institut d'Astrophysique de Paris et de M. François Bouchet, Astrophysicien, directeur de recherche au CNRS et directeur de l'Institut d'Astrophysique de Paris.

Cela sera l'occasion de remercier l'ensemble des personnes ayant soutenu le projet de la RICE Millevaches et de porter à connaissance la beauté de notre « nuit ».

Violette Janet-Wioland, chargée de mission Energie - Climat, v.janet-wioland@pnr-millevaches.fr

➤ Commande groupée de récupérateur d'eau pluviale : les collectivités aussi y participent !



La commande groupée a été un succès malgré des retards de livraison; se sont 1 association, 4 collectivités, 5 entreprises et 91 particuliers qui y ont participé - pour un total de 164 cuves commandées !

La commune de Croze a participé à la commande de 2021, Didier Ternat, son maire, explique : « La ressource en eau devient un enjeu majeur dans nos territoires. Il est trop facile d'ouvrir le robinet, nous devons tous participer aux économies d'eau. Nous avons trouvé l'initiative de commande groupée très intéressante et avons voulu montrer aux habitants l'exemplarité de la collectivité, tout en les impliquant au maximum dans la démarche. L'eau récupérée dans nos deux cuves sert aujourd'hui à l'arrosage des fleurs de la commune. »

Le jour de la livraison, c'est avec le tracteur de la commune que Monsieur le Maire est venu récupérer ses cuves, ainsi que toutes celles de ses administrées. Une belle organisation !

Manon Campenet, chargée de mission Tepos, tepos@pnr-millevaches.fr

➤ Un bel été à la Maison du Parc

L'accueil de la Maison du Parc a enregistré une hausse de fréquentation cet été.

Venus de partout en France et même de plus loin, de nombreux groupes d'amis, familles ou couples ont fait escale à Millevaches.

	2021	2022	%
Juin	184	310	+68%
Juillet	682	1160	+70%
Août	1355	1844	+36%

Soit une augmentation globale de 49 % sur ces trois mois d'activité. Un accueil 7 jours sur 7, une grande diversité d'animations proposées, une signalétique sur le site renforcée, la météo... sont autant de raisons qui ont permis ces chiffres encourageants et d'inscrire ce lieu de découverte du territoire parmi les incontournables !

Pauline Riffaut, chargée de mission Education, priffaut@pnr-millevaches.fr



Les délibérations sont en ligne sur le site du Parc : <https://www.pnr-millevaches.fr/Les-decisions-des-instances>

www.pnr-millevaches.fr



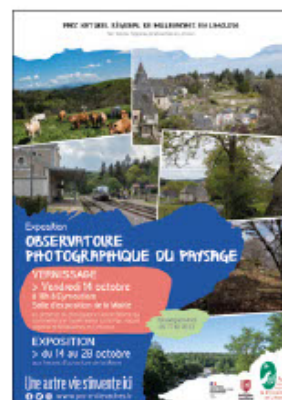
Parc naturel régional
de Millevaches
en Limousin
Une autre vie silencieuse

► Observer le paysage du quotidien !

Après deux campagnes photographiques et de nombreuses rencontres avec des élus, habitants, socio-professionnels, touristes ..., la mise en place de l'observatoire photographique participatif du paysage se termine par l'exposition d'une cinquantaine d'images du paysage du quotidien du 17 au 28 octobre 2022 à la salle d'exposition au 4^{ème} étage de la Mairie d'Eymoutiers (accessible aux horaires d'ouverture de la Mairie).

Le vernissage est ouvert à tous, il aura lieu à 18 heures le vendredi 14 octobre. A cette occasion, le photographe Claude Belime présentera son analyse paysagère du territoire et la discussion sera ouverte sur l'évolution du paysage du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

Ce sera aussi l'occasion pour les volontaires de choisir un ou plusieurs points photos à reconduire car le projet continue notamment via le site internet dédié : <https://opp-paysage.pnr-millevaches.fr/>



EN SAVOIR +

Sur l'Observatoire photographique du paysage :

<http://opp-paysage.pnr-millevaches.fr/>

www

► La valorisation du paysage depuis les routes principales

Les principaux itinéraires routiers du territoire ne permettent pas toujours une perception qualitative du paysage du territoire. Or, le Parc est reconnu pour ses paysages remarquables et préservés : tourbières, landes, forêts diversifiées ... C'est dans l'optique de faire des propositions pour améliorer la qualité des paysages vus depuis les routes principales qu'une stagiaire paysagiste, Lisa Restoueix, a travaillé de mars à août 2022.

A partir de l'exemple de la RD 979 entre Eymoutiers et Londrade (Meymac), elle a pu établir une méthode pour prioriser des sites d'intervention potentielle et illustrer les types d'action qui pourraient être entreprises : ouverture de vue, aménagement d'un point d'arrêt, diversification de lisières forestières... Cette étape est un préalable à la prise de contacts avec les propriétaires et les gestionnaires concernés. Le Parc souhaite poursuivre ce travail dans les années à venir afin que les automobilistes ou leurs passagers, qui parfois ne font que traverser le Parc, en perçoivent mieux la diversité et la richesse.

Florence Lepié, chargée de mission Paysage, f.lepie@pnr-millevaches.fr, 06 77 83 90 53.

► Classes Parc: nouveaux programmes pour 2022-2023 !

Pour cette nouvelle année scolaire, ce sont 6 programmes liés aux spécificités et enjeux du territoire, qui sont proposés aux enseignants des écoles primaires du territoire du Parc :

- PROG 1 : ' PETITS MAIS VITAUX ' ... LES POLLINISATEURS (3 demi-journées_4 classes max)
- PROG 2 : 'REVENONS A NOS MOUTONS' ... PASTORALISME ET PAYSAGE (3 demi-journées_4 classes max)
- PROG 3 : UNE VIE LA NUIT, enjeux liés à la préservation d'un ciel noir (2 demi-journées + 1 nuitée _2 classes max)
- PROG 4 : LA LENGA DE CHAS NOS ... INITIATION A L'OCCITAN (1 demi-journée_6 classes max)
- PROG 5 : DE LA SOURCE AU ROBINET... L'OR BLEU (3 demi-journées_4 classes max)
- PROG 6 : LA FORET DE A A Z (3 demi-journées_4 classes max)

24 classes pourront bénéficier d'un accompagnement dans ce cadre,

58 demi-journées d'animation seront menées par des prestataires éducatifs retenus dans le cadre d'un marché public qui sera lancé début octobre, pour un démarrage des actions en classe après les vacances de Noël,

Delphine Moreau, chargée de mission Éducation au territoire, d.moreau@pnr-millevaches.fr, 05 55 96 97 26

► PROJET INTER-PARC : « Viens dans mon Parc, découvrir ma Rivière Sauvage » / Echange « PNR de Millevaches en Limousin » et « PNR des Landes de Gascogne »

Depuis 2016, le territoire du PNR de Millevaches a la fierté d'avoir 2 rivières labélisées « Site Rivières sauvages » : Le Pic et la Gioune. (En savoir plus : <https://www.creuse.fr/Rivieres-sauvages>)

Du côté Landais c'est la Leyre qui bénéficie de cette reconnaissance.

L'esprit de cet échange est de favoriser une « nature en partage » entre deux classes de Parcs naturels de Nouvelle-Aquitaine, véritables territoires d'exploration pédagogiques.

Sur le territoire du Parc, c'est la classe des CE2-CMI de Felletin qui s'est lancée dans l'aventure.

Du 11 au 12 octobre, ils sont invités sur le territoire Landais pour un premier séjour découverte au travers de ricochets d'actions pédagogiques et de visites qui se dérouleront en sens inverse au printemps prochain, par l'accueil, sur le site des Plateaux Limousins, de la classe de CE2-CMI-CM2 de l'école de Trensacq.

Tout au long de l'année, des interventions et des sorties animées par des techniciens milieux aquatiques du CD23 et du PNR de Millevaches seront programmées.

Des séances menées avec un artiste sont également envisagées, afin de donner une dimension artistique et permettre une création collective pour valoriser le projet (aquarelle - carnet voyage...)

Delphine Moreau, chargée de mission Éducation au territoire, d.moreau@pnr-millevaches.fr, 05 55 96 97 26



L'ÉCHO DU PARC

la lettre d'information aux élus

► Bientôt un schéma directeur mobilités actives sur le territoire !

Le Parc vient d'être lauréat de l'appel à projet AVELO2 de l'ADEME avec son projet d'élaboration de schéma directeur mobilités actives à l'échelle de notre territoire et des communautés de communes Creuse Grand-Sud, Portes de Vassivière, Vézère Monédières Mille-sources et Haute-Corrèze Communauté. Une expérimentation de location de vélos à assistance électrique sur Portes de Vassivière est également prévue. Le lancement est prévu début 2023.

Contact : Manon Campenet - Chargée de mission Energie-Climat, tepos@pnr-milleevaches.fr

► Etude de bourg de Pigerolles et reconduite du dispositif :

Les élus de Gentioux-Pigerolles ont sollicité une étude de bourg via le dispositif du Parc pour réfléchir, avec les habitants, à l'avenir du bourg de Pigerolles et de ses espaces publics, son développement, son rapport à l'eau...

Une douzaine d'habitants a participé à une journée conviviale riche en échanges, animée par Marjorie Maseglia paysagiste, et Sophie Bertrand architecte. Ces deux prestataires ont été retenues par le PNR pour réaliser ces études. Deux autres journées seront organisées prochainement afin de co-construire une stratégie d'actions.

D'un montant de 8000 € TTC, les études de bourg préalables et participatives portées par le PNR sont financées à 75% par la Région Nouvelle-Aquitaine et le PNR et s'adressent à des communes de moins de 800 habitants.

En 2023, deux communes du Parc pourront bénéficier de cet accompagnement. Vous pouvez dès à présent nous communiquer votre intérêt pour ce dispositif.

Contact : Anaïs Belloc
- Chargée de mission
Urbanisme & Cadre de vie,
a.belloc@pnr-milleevaches.fr /
06 31 67 51 05



Lors de la journée d'échange à Pigerolles. *AB-PNRML

► Plantons des haies, c'est reparti !

Cette année, le Parc accompagne 4 agriculteurs et agricultrices sur des projets de plantation de haies en parcelles agricoles.

Les chantiers seront collaboratifs et se dérouleront fin janvier / début février sur les communes de :

- Peyrelevade sur 300 m
- Gentioux-Pigerolles, pour 1,6 km de haies et 430 m d'agroforesterie
- Couffy sur Sarsonne, une haie de 140 m
- Chamberet sur 200 m

Bientôt, plus d'infos sur les dates précises des chantiers !

Contact : Elodie Haaz - Chargée de mission agriculture durable et alimentation, e.haaz@pnr-milleevaches.fr / 06 31 85 12 05

► Podcast « Echos de nos valeurs – les filles de laine »

Financé par la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux, et réalisé par Onde Sonore (Alice Roy), Echos de nos Valeurs est une série de sons présentant les initiatives et thématiques défendues par les Parcs.

Le pastoralisme est ici mis à l'honneur, des pâtures et parcours, jusque au travail de la laine, en passant par l'assiette. Les interviews de trois femmes présentent une partie des métiers de la filière. On retrouve ainsi Lise Rolland, éleveuse et bergère (Revenons à nos moutons), Anne Rougerie gérante d'une chambre et table d'hôte (La Chouette, marque Valeurs Parc) et Martine Chavasse feutrière (Monfeutre). Elles racontent chacune leur passion, et leur envie de faire perdurer l'élevage extensif à l'herbe du territoire, les produits finis diversifiés qui en résultent, et surtout le lien entre chaque acteur.

Le podcast est disponible en ligne, sur le site internet du Parc : <https://www.pnr-milleevaches.fr/Podcast>

Contact : Elodie Haaz - Chargée de mission agriculture durable et alimentation, e.haaz@pnr-milleevaches.fr / 06 31 85 12 05

Les délibérations sont en ligne sur le site du Parc :

<https://www.pnr-milleevaches.fr/Les-decisions-des-instances>

www



www.pnr-milleevaches.fr



Une autre vie s'improvise ici

► **Charte forestière de territoire 2022-2027 (CFT) : faire, réussir, tenter et expérimenter ensemble**

La Charte forestière de territoire 2022-2027 (CFT) est désormais disponible en ligne sur le site du Parc : <https://www.pnr-millevaches.fr/Charte-forestiere-2022-2027>

Inscrite dans les **cinq grandes missions** dévolues aux Parcs naturels régionaux, elle reste une **Stratégie Locale de Développement Forestier**, et un outil de développement territorial durable intégrant une **approche multifonctionnelle** :

- **économique** : soutien des entrepreneurs de travaux forestiers, de la mobilisation du bois sur le territoire...
- **sociale** : accueil du public en forêt, perception du public envers la forêt...
- **environnementale** : amélioration des exploitations forestières, gestion durable.

La CFT repose sur une démarche de **consultation publique et de concertations techniques** entre les acteurs institutionnels et socio-économiques concernés par le secteur forestier (environ 110 structures conviées aux échanges).

La participation à ces rencontres (47% de participation soit 52 structures différentes) donne une grande légitimité à la démarche et à son aboutissement : un **programme d'actions pluriannuel de 2022 à 2027**.

Le programme d'actions s'articule autour de **4 enjeux identifiés** lors des concertations et échanges, déclinés en 27 actions :

- Enjeu 1 - Une culture forestière partagée : 8 actions,
- Enjeu 2 - Des écosystèmes forestiers et une filière bois résilients face aux aléas climatiques : 9 actions,
- Enjeu 3 - Augmenter la création de valeur ajoutée sur le territoire et développer des circuits de valorisation du bois de proximité : 7 actions,
- Enjeu 4 - Favoriser une co-évolution des acteurs : 3 actions.

Contact : Sylvie Castagnio - Chargée de mission Forêt Bois - Charte Forestière de territoire, s.castagnio@pnr-millevaches.fr / 06 77 83 89 21



EN SAVOIR +

Sur la Charte forestière de territoire 2022 - 2027
<https://www.pnr-millevaches.fr/Charte-forestiere-2022-2027>



► **Observation remarquable**

Le Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*) est une plante de la famille des Lycopodiacees. Elle a été récemment observée à l'occasion de visites de terrain. Assez rare malgré sa présence localement fréquente, il s'agit d'une espèce protégée. On peut la trouver sur des sols pauvres et acides, siliceux ou tourbeux, indifféremment sur des sols secs ou humides.

Si sa collecte est aujourd'hui interdite en raison de sa rareté, la plante était autrefois ramassée pour divers usages : en médecine, comme vertu émolliente de la peau, dans la conservation et même dans le domaine pyrotechnique. La poudre de cette plante, inflammable, était autrefois utilisée en photographie, elle l'est toujours aujourd'hui pour le cinéma ou en magie pour créer des effets de flashes. Dans les anciens contes polonais, une demeure ornée de ces plantes la protégeait des forces diaboliques !

Contact : Paula Antonina Bednarz - Animatrice Natura 2000, p.bednarz@pnr-millevaches.fr / 06 80 25 76 86

► **Prochaines rencontres et animations du Parc**

► **Noël arrive à grand pas !**

Cette année le Parc et le Conservatoire des Espaces Naturels vous invitent à un chantier bénévole un peu particulier ! En effet, en plus de découvrir les richesses et enjeux naturalistes (faune, flore, habitats...) de la tourbière de la Ferrière et de restaurer cette parcelle particulièrement peuplée en épicéas, vous pourrez repartir avec votre sapin de Noël que vous aurez vous-même coupé !

Rendez-vous **samedi 3 décembre de 14h à 16h à Davignac**.

Prévoir marche d'approche (environ 600 mètres). Penser à porter des vêtements adaptés, des bottes et des gants si possible.

Renseignements & réservations obligatoires 06 80 25 76 86 ou p.bednarz@pnr-millevaches.fr



► **THEATRE-DEBAT Pour une poignée de pollen**

Rendez-vous à la Bibliothèque de Peyrat-le-Château (87), **vendredi 2 décembre de 18h à 20h30**.

La représentation de la Cie 24.92 sera suivie de témoignages d'acteurs locaux sur les abeilles sauvages (avec le L'Escuro - CPIE des Pays Creusois et le CPIE de la Corrèze puis d'un apéritif convivial. Gratuit, ouvert à tous (à partir de 7 ans)

Sur inscription auprès d'Antoine Huguenin au 07 88 77 25 15 ou par mail à a.huguenin@pnr-millevaches.fr



PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

n°29
janvier
2023

L'ÉCHO DU PARC

la lettre d'information aux élus

► Et les lauréats sont...

Le Parc a organisé en 2022 son concours photos sur le thème « Drôle de forme, naturelle ou l'effet du temps ». 25 photographes ont participé et proposé 75 photos ! Originales ou insolites, elles ont illustré ce thème aux interprétations variées.

Toutes les photos reçues sont visibles sur le site du Parc : www.pnr-millevalches.fr/Album-photos

Et les lauréats sont :

1^{er} Prix :

« Larmes » de Michel Pautou



2^{ème} Prix :

« Lézard souche » de Evelyne Lapeyrie



3^{ème} Prix :

« La Planète des singes ? » de Jacques Lepetit

Contact : Marie Mazurier - Chargée de Communication, m.mazurier@pnr-millevalches.fr / 06 77 83 9164

► Le Salon du Randonneur à Lyon

Comme en 2022, le Parc sera présent au Salon du Randonneur à Lyon du 24 au 26 mars 2023 sur le stand de Creuse Tourisme. Cet événement est désormais un rendez-vous habituel pour le PNR qui, durant 3 jours, y promeut auprès d'un large public (13.500 visiteurs en 2022) le site internet Rando-Millevalches, son topoguide Chamina de randonnée pédestre, les séjours du Bureau des accompagnateurs de la Montagne limousine et, plus largement, toute l'offre d'activités de pleine nature (vélo, cheval, canoë-kayak, pêche...).

Contact : Gilles Despeyroux - Chargé de mission Tourisme durable, g.despeyroux@pnr-millevalches.fr / 05 55 96 97 03

► Prochaines rencontres et animations du Parc

► Plantons des Haies !

Dans le cadre de l'accompagnement de 4 agriculteurs et agricultrices sur des projets de plantation de haies en parcelles agricoles, le Parc organise ses prochains chantiers les :

- 21/02 : A Lachaud à Gentioux (EARL ferme de Lachaud). 1,6 km de haie et 430 m d'agroforesterie.
- 15/02 (sur une grosse matinée) : A Bonnat à Chamberet (GAEC du Jarrassou). 200 m de haie double rangs.

Contact : Elodie Haaz - Chargée de mission agriculture durable et alimentation, e.haaz@pnr-millevalches.fr / 06 31 85 12 05

Les délibérations sont en ligne sur le site du Parc :

<https://www.pnr-millevalches.fr/Les-decisions-des-instances>

www



www.pnr-millevalches.fr

Parc
naturel
régional
de Millevaches
en Limousin
Une autre vie s'invite ici

► Comprendre le paysage de la montagne limousine

Le Parc a édité une plaquette explicative de l'organisation des paysages du territoire autour de la montagne limousine. Les formes des puys, la perception des horizons et les points de vue, les milieux emblématiques de landes et de tourbières sont fondamentaux dans l'identité montagnarde du territoire, de même que la qualité du patrimoine bâti.

L'espace du Parc renvoie à l'image d'un monument de nature plus ou moins domestiquée, c'est-à-dire façonnée par l'occupation humaine au fil du temps. La qualité du paysage traduit la symbiose que l'homme entretient avec son environnement. Les représentations culturelles aussi révèlent la magie qui opère sur le territoire de la montagne limousine...

Ce document est disponible en téléchargement sur le site internet du PNR de Millevaches en Limousin : https://www.pnr-millevaches.fr/IMG/pdf/202210_lecturepaysagev4_bd.pdf ou distribué gratuitement à la Maisonnette d'accueil et lors d'animations du Parc.

Contact : Florence Leplé - Chargée de mission Paysage - fleple@pnr-millevaches.fr / 06 77 83 90 53



EN SAVOIR +
Découvrir le document
en cliquant sur l'image

www

► En route vers « la Parc Attitude » !

La hausse du nombre de manifestations sportives de pleine nature est un enjeu pour lequel des actions sont à mener avec les organisateurs afin de renforcer la dimension écoresponsable. La Région et le réseau Inter-parcs leur proposeront donc d'adopter prochainement (inauguration prévue sur notre territoire en septembre 2023) une démarche originale, la « Parc Attitude ». Ce dispositif complet comprendra 5 outils :

- Un guide d'accompagnement, avec la liste des démarches préparatoires, des contacts pour les autorisations administratives et environnementales, des prestations locales (restauration, lots...), des personnes-ressources (valorisations patrimoniales...), etc. ;
- Une charte pour les organisateurs s'engageant dans la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions d'éco-responsabilité ;
- Une malle événement contenant des ressources techniques utiles (flèches directionnelles, chasubles, panneaux d'information, banderoles, fanions de balisage...) ;
- Une vidéo de sensibilisation sur des sujets prioritaires : gestion des déchets, partage des usages, respect de la faune et de la flore, risque incendie, prévention santé, respect et gestion des traces numériques ;
- Une série d'autocollants « Parc Attitude ».

Contact : Gilles Despeyroux - Chargé de mission Tourisme durable, g.despeyroux@pnr-millevaches.fr / 05 55 96 97 03

► Le Hibou Grand-Duc à l'affiche !

Le Hibou Grand-Duc est une espèce rare sur le territoire du PNR de Millevaches, puisqu'actuellement nous n'en comptabilisons que 2 couples. Il fait l'objet de la 9^{ème} affiche de la collection « rapaces nocturnes du PNR Millevaches ». Étaient déjà sorties les affiches de trois espèces communes - le hibou Moyen-duc, la chouette Chevêche et la chouette Effraie - et d'une espèce rare - la chouette de Tengmalm -. Le Parc publie chaque année depuis 2013 une collection d'affiches « Faune et Flore du PNR » qui comporte aussi une série « Dans les ruisseaux » et une série « Espèces rares et menacées ».

Où la trouver ? Elle est distribuée gratuitement, sur demande, à l'accueil de la Maison du Parc qui rouvrira ses portes au printemps !

Contact : Delphine Moreau - Chargée de mission Education au territoire, dmoreau@pnr-millevaches.fr / 05 55 96 97 26



Le label « Site Rivières sauvages » est porté par le conseil départemental de la Creuse dans le cadre de sa politique menée en faveur des cours d'eau et des milieux aquatiques.



► Projet Inter-Parcs « Viens dans mon Parc, découvrir ma Rivière Sauvage »

Dans l'Echo n°27 nous vous informions de l'échange scolaire InterParcs autour de la thématique des Rivières sauvages entre des écoliers creusois et Landais.

Les CE2-CM1 de Felletin se sont donc rendu du 10 au 12 octobre 2022 dans le PNR des landes de Gascogne pour découvrir les richesses de la rivière « Grande Leyre » et rencontrer leurs correspondants de l'école de Trensacq. Au programme de ces 2 jours : jeu du Parc, soirée contée avec les enfants de Trensacq (venus faire une surprise pour l'occasion), visite de l'écomusée de Marquèze (trajet en train !) découverte d'un affluent de la Leyre avec son système de passe à poissons, son moulin, réalisation de petits bateaux, d'une maquette... Et enfin, activité très appréciée : la Grande Leyre en canoë ! Le soir, un moment d'échanges entre classes a eu lieu en présence d'élus locaux. A cette occasion, les enfants creusois ont remis un badge « Site rivières sauvages » à leurs correspondants.

L'accueil sur le PNR Millevaches est prévu du 10 au 12 mai 2023, sur le site des Plateaux limousins à Royère-de-Vassivière (lieu d'hébergement proche de la rivière du Pic). Le programme de découverte est en cours de création ! En attendant les enfants vont pouvoir poursuivre leurs échanges à distance et une sortie sur la rivière du Pic, encadrée par un technicien du CD 23 avec la classe de Felletin aura lieu le 2 mai.

Contact : Delphine Moreau - Chargée de mission Education au territoire, dmoreau@pnr-millevaches.fr / 05 55 96 97 26



Maison du Parc - 7 route d'Aubusson - 19290 MILLEVACHES - 05 55 96 97 00 - www.pnr-millevaches.fr



Nouveau

À partir du 1^{er} janvier 2023, tous vos emballages se trient et vont dans *le bac jaune!*

À partir du 1^{er} janvier 2023, le SYTTOM 19 met en place l'extension des consignes de tri sur tout le territoire. Le geste de tri est donc simplifié pour vous, tous les emballages se trient et doivent désormais être déposés dans le bac de tri jaune.

Haute-Corrèze Communauté mène une politique pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume d'ordures ménagères.

Si les efforts conjugués ont offert jusque-là des résultats encourageants, il est temps d'aller plus loin. Le Syttom 19, syndicat de transport et traitement des ordures ménagères de la Corrèze, **simplifie les consignes de tri** pour augmenter ainsi les performances de recyclage sur le territoire.

Concrètement, à partir du 1^{er} janvier 2023, tous les emballages auront leur place dans le bac de tri jaune.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient y être déposés aux côtés des emballages en métal, en papier, en carton et en verre.

Dès le 1^{er} janvier 2023, il sera possible de déposer dans le bac jaune les emballages en métal, en papier en carton, les briques alimentaires, et tous les emballages en plastique sans exception.

Dès le mois de décembre et tout au long de l'année 2023, différentes phases de communication seront adressées aux habitants pour les accompagner dans ce changement :

- signalétique sur camions de collecte et colonnes de tri
- publications dans les magazines des collectivités
- courriers et mémotris distribués dans les boîtes aux lettres
- diffusion d'affiches...

Pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'une de nos ambassadrices du tri au 05.55.95.35.38.



Plus de simplicité dans les règles de tri, c'est moins d'hésitation ! Pour les habitants, le bénéfice sera immédiat avec un geste de tri quotidien facilité pour qu'il devienne systématique. Pour la collectivité, moins d'erreurs dans le bac, moins de refus en centre de tri et donc un plus fort taux de recyclage à l'échelle du territoire.

SIMPLIFIER LE TRI : LES 3 RÈGLES À RETENIR

SI C'EST UN EMBALLAGE ?
> Vous pouvez le déposer dans le bac de tri !

INUTILE DE LAVER LES EMBALLAGES
> Il suffit de bien les vider

DÉPOSEZ EN VRAC VOS EMBALLAGES DANS LE BAC
> Pas la peine de les mettre en sacs

mémotri

À trier

Nouveau, tous vos emballages se trient !

Pour bien trier

- ↳ Pensez à bien vider vos emballages, inutile de les laver.
- ↳ Déposez dans le bac vos emballages en vrac, ne pas les empiler ou les mettre dans un sac.
- ↳ Séparez bien les différents éléments d'un emballage.

Tous les emballages en plastique

- ↳ Bouteilles, flacons, pots, barquettes, sachets, films plastique, tubes...



Tous les emballages en papier et carton

- ↳ Briques alimentaires, cartonnettes, boîtes, sacs en papier...



Nouveau



Tous les emballages en métal

- ↳ Bouchons, couvercles, capsules médicaments, boîtes de conserve, barquettes alu...



À trier

Tous les papiers

Tous les papiers : journaux, livres, magazines, prospectus, catalogues, cahiers, enveloppes, impressions...



À trier

Tout le verre

Bouteilles, pots et bocaux bien vidés. Les bouchons et couvercles sont à déposer dans le bac jaune.



À jeter

Dans le bac gris, marron ou vert

En sac fermé : ordures ménagères, produits d'hygiène (mouchoirs, couches, protections hygiéniques, lingettes...), vaisselle cassée, éponges, petits objets en plastique...



À la déchèterie

Près de chez vous, une déchèterie vous accueille pour déposer vos encombrants, grands cartons, équipements électriques et électroniques, jouets, déchets verts, gravats, bois, textile, huile alimentaire, batteries...



Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune

Guide du tri



CITEO

Vie culturelle pérolaise

Le Comité des Fêtes :

Le comité des fêtes vous souhaite à tous une belle année 2023 !

Nous revoici pour un petit bilan des activités Août 2022 - Janvier 2023.

Notre fête internationale de Pérols-sur-Vézère a eu lieu les 20 et 21 août derniers.

En plus du concours de pétanque et des jeux pour enfants, le samedi, Camille et sa mini ferme sont venues pour le plaisir des petits et des grands. Le soir, l'animation était assurée par Ben, et la restauration par l'Établissement avec ses fameux burgers !!



Le dimanche, dès le matin, un marché de producteurs et l'habituel vide grenier ont pris place dans les rues du bourg. L'après-midi, les concerts des DROA d'OTTER, ainsi que celui de THE SIX PACK ont animé la place de l'église. Entre ces concerts, le traditionnel défilé de chars a traversé Pérols-sur-Vézère. Ceux-ci étaient de nouveaux en plus grand nombre pour la joie de tous, et accompagnés par un défilé de voitures et tracteurs anciens.

La fête s'est poursuivie jusque dans la nuit avec le bal.



Le samedi 29 octobre, nous avons fait le **repas des bénévoles**, afin de remercier tous ceux sans qui le comité des fêtes ne serait rien. Tous ensemble nous avons partagé un moment de convivialité autour d'un rougail saucisse.

Le **dimanche 30 octobre**, un petit déjeuner et une buvette étaient proposés en marge du **marché aux fleurs**.

Le **samedi 3 décembre**, nous vous avons proposé une **soirée Quizz et Karaoké** au profit du **téléthon**, accompagnée par les burgers de l'établissement. Merci à tous les courageux chanteurs et surtout à l'ensemble des donateurs. Grâce à vous, 514,31 € ont été récoltés pour le téléthon.

Enfin, le **samedi 17 décembre**, le comité des fêtes a organisé son **2^{ème} marché de Noël**, terminé par une **soirée de clôture de l'année, avec feu d'artifice**.

Jean-Yves, accompagné d'une équipe de bénévoles bricoleurs nous ont construit de magnifiques chalets pour installer les espaces de restauration sur la terrasse du préau. A l'intérieur de celui-ci, de nombreux exposants étaient venus vous proposer de jolies choses pour offrir ou se faire plaisir en cette période de fêtes.

COMITÉ DES FÊTES DE PEROLS SUR VEZÈRE
SAMEDI 03 DÉCEMBRE
 PEROLS-SUR-VEZÈRE - SALLE POLYVALENTE

APÉRO DÈS 18H



**SOIRÉE
 QUIZZ &
 KARAOKE**

**BURGERS DE
 L'ÉTABLISSEMENT
 DE BUGEAT**



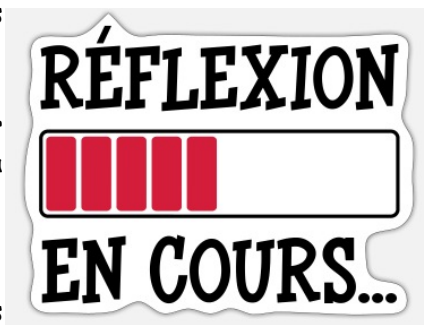
SOIRÉE AU PROFIT DE **AFMTELETHON**
INNOVER POUR LA GUERRE
DPHS - NE PAS CÉDER DEVANT LA VIEillesse



Concernant les projets à venir :

Une animation en collaboration avec l'Association du Bac Des Cars est en cours d'organisation pour cet été.

Des soirées à thème sont également en cours d'élaboration pour vous divertir et pouvoir se retrouver tous ensemble avant la grande fête estivale.



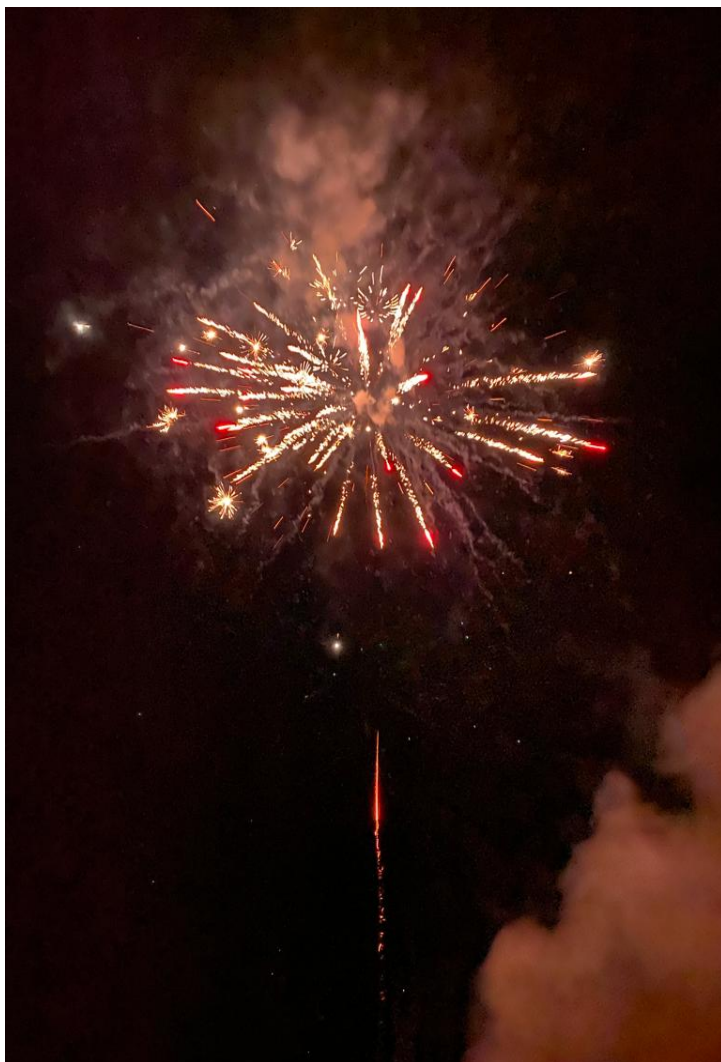
Encore une fois, nous tenons à remercier l'ensemble des bénévoles sans qui tous ces événements ne pourraient pas avoir lieu.

Nous communiquerons sur les festivités à venir au fur et à mesure de l'année, sur le site de la commune, notre page Facebook (<https://www.facebook.com/perolssurvezere>), les affichages dans les villages ...

Si vous souhaitez participer aux événements mis en place, devenir bénévole, ou si vous souhaitez nous faire part de vos idées ou envies, n'hésitez pas à nous contacter en nous adressant un mail :

perolssurvezere@gmail.com

Une bonne année 2023 remplie de joyeuses surprises !



L'équipe du comité des fêtes de Pérols-sur-Vézère :
Nathalie, Charlotte, Joël, Jean-Yves, Patrice,
Delphine & Lucie.

Le Café associatif de Pérols :



Encore un petit peu de patience et les cerisiers seront en fleurs... et la Cerise sur le Plateau réouvrira ses portes

Les nouvelles du bar associatif :

La saison 2022 ; s'est très très bien passée !

Ouvert du 15 juillet à fin août tous les vendredis et samedis soir et tous les matins du mois d'août, il y a eu beaucoup de monde et toujours une très bonne ambiance ! Une moyenne de 50 personnes/soir et de 20 personnes/matin !

Les travaux : Ils sont en cours !

Il s'agissait de réaliser la dernière tranche de travaux : isolation-plaquisterie, plomberie, électricité, chauffage, peinture et aménagement.

Les entreprises sont intervenues avec rapidité et efficacité ! merci à elles pour leur excellent travail.

Et surtout un grand merci à la commune pour cette réalisation !

L'aménagement final est en cours !

Réouverture : c'est pour bientôt !

Nous pouvons d'ores et déjà vous informer que la réouverture est prévue aux alentours du 1^{er} mai !

Nous prévoyons une petite fête pour l'occasion ! nous vous tiendrons informés.

Comme nous vous le disions l'an dernier lors de la création de l'association, nous allons essayer de faire vivre le bar toute l'année, l'ouvrir un petit peu tous les week-end ! Et l'idée est d'en faire également un lieu partagé, le bar sera, en effet, à la disposition de toutes les associations de la commune pour organiser des animations !

Adhésion : Un grand merci !

Oui, un grand merci à toutes celles et tous ceux qui ont d'ores et déjà adhéré ! et un grand merci aux futurs adhérents !

Nous avons proposé de solliciter une adhésion unique de 20 €/personne afin de nous aider à financer les travaux d'aménagement et l'achat des équipements nécessaires. Aujourd'hui nous comptons une petite centaine d'adhérents, nous espérons que vous serez nombreux à nous rejoindre.

Ainsi, pour ceux qui n'auraient pas encore adhéré et qui souhaiteraient le faire : vous trouverez en page finale du bulletin le bulletin d'adhésion que vous pouvez retourner à : La Cerise sur le Plateau- 2 Impasse de la Chaume 19170 PEROLS SUR VEZERE.

Participer à l'association :

Toutes celles et ceux qui souhaiteraient participer à la tenue du café seront les bienvenus, merci de nous le faire savoir au 06 70 70 91 95 ou par mail : barassociatifdeperols@gmail.com

Le Bureau de l'association :

- Juliette Gioux, présidente
- Nathalie Coquerelle, vice-présidente
- Marie-Line Joutoux, secrétaire,
- Olivier Nony, trésorier

Association communale des chasseurs

La saison 2022-2023 tire à sa fin et un premier bilan peut être établi concernant les populations de gibier sauvage sur notre territoire.

Les sangliers, moins nombreux que les années précédentes ont été pourtant bien présents sur certains secteurs (Le Vaubourgeix, La Cheype et Orluc).

Si la population de chevreuils semble stable, celle de cerfs est en nette progression et nécessite, de la part des chasseurs, vigilance et régulation.

Les bécassiers ont trouvé beaucoup d'oiseaux de la mi-octobre aux derniers jours de décembre et parlent d'une excellente année, de même que les chasseurs de palombes qui ont assisté à un phénomène rare voire exceptionnel : après une migration abondante, en octobre, des oiseaux bleus vers le sud, quelle ne fut pas leur surprise de voir des centaines de gros vols remonter vers le nord durant les dernières semaines de décembre, avec deux mois d'avance.



Paul GIOUX

Association du Bac Des Cars (ABDC) - SITE GALLO-ROMAIN DES CARS

Adresse : 20, route de Meymac / Mairie - 19170 Pérols-sur-Vézère



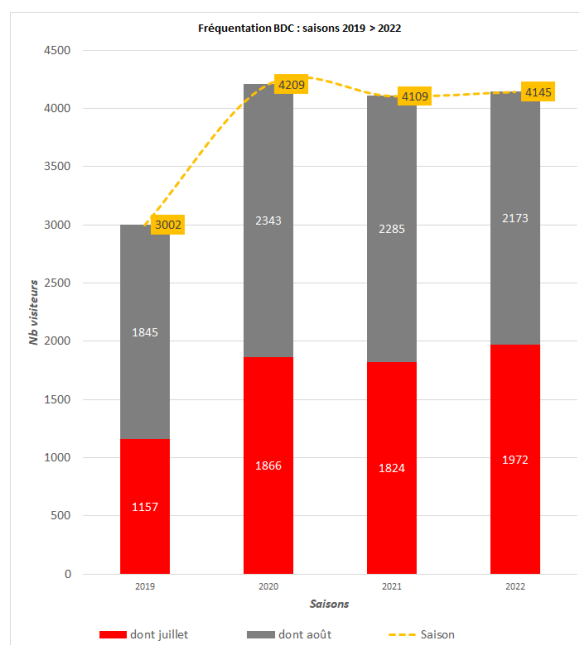
L'association du Bac des Cars a fait appel à un consultant indépendant, gratuit et pragmatique, pour tirer le bilan de la saison estivale 2022 du Bac des Cars. Après examen des résultats des années précédentes, Panoramix a ainsi présenté ses conclusions sur la saison 2022 :

Bilan de l'année 2022 : le site des Cars s'installe dans l'offre touristique départementale.

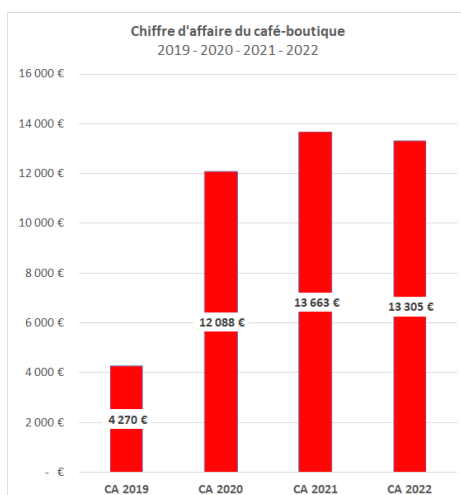
La saison 2022 a ouvert le samedi 2 juillet 2022 et s'est achevée le mardi 30 août 2022.

I. Une fréquentation et un chiffre d'affaires qui se stabilisent :

La fréquentation du site demeure quasiment stable à 4145 visiteurs, en hausse d'une quarantaine de visiteurs par rapport 2021.



Le nombre de visites guidées est stable (50% des visiteurs les ont suivies) et le chiffre d'affaires du café-terrasse semble également atteindre un plateau à 13 305 € (contre 13 663 € en 2021) après avoir connu une hausse d'environ 30% en 2021, grâce aux efforts de commercialisation des produits corréziens.



A l'échelle du département, la saison 2022 des principaux sites touristiques a été globalement très bonne comme pour le site des Cars qui fait partie des « sites étonnants » listés par le Comité Départemental du Tourisme.

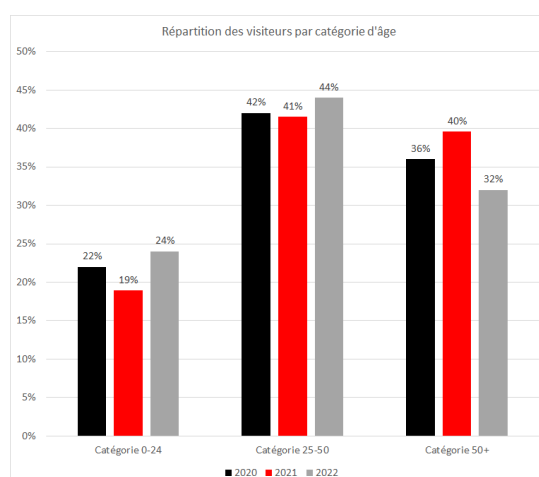
Le café terrasse a bien fonctionné malgré la forte canicule de juillet. A noter, l'affluence sur le site des Cars a été plus accidentée en 2022. L'afflux massif de visiteurs à partir du 20 juillet a effacé le déficit de fréquentation et de CA du 2 au 20 juillet.

Avec un chiffre d'affaires de 3,20 €/visiteur, le café-terrasse site des Cars parvient à générer près de 3 000 € de bénéfice net réinvestis intégralement dans les aménagements pour le site ou les manifestations destinées à la population locale (Cinéma en plein air le 30 juillet 2022). La vente sur le site des Cars a été dopée par une nouvelle gamme de produits artisanaux et une plus grande offre de livres en partenariat avec la librairie « Vivre d'Art » de Meymac.

A noter : 25% des ventes ont été payées en CB, moyen de paiement devenu incontournable car les visiteurs ont de moins en moins de cash.

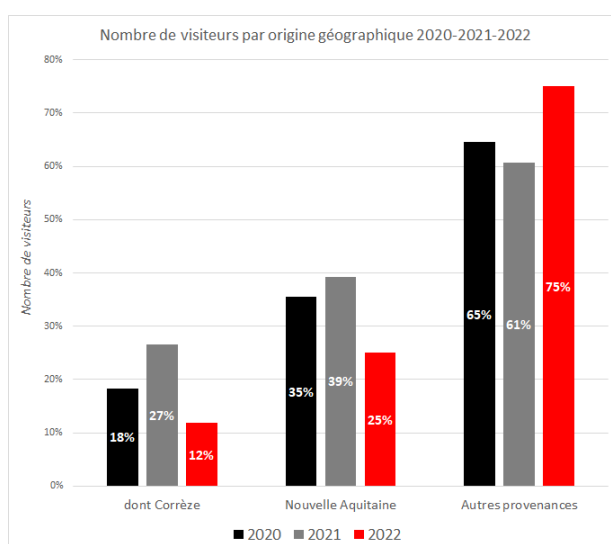
II. La confirmation d'un public rajeuni pour la troisième année consécutive

Le site des Cars note un accroissement du nombre de familles avec de jeunes enfants ainsi qu'une augmentation de la catégorie jeunes adultes. La part des visiteurs de moins de 50 ans progresse avec constance par rapport à 2020 ce qui impliquera à terme des mesures plus ciblées pour les familles.



III. 75% des visiteurs viennent d'ailleurs que de la Région Nouvelle Aquitaine

2022 aura marqué un tournant dans l'origine géographique des visiteurs. La part des visiteurs néo-aquitains était importante (avec un pic à 40%~ en 2021) et s'est effondrée en 2022 à 25% des visiteurs. En 2022, on a comptabilisé moitié moins de visiteurs Corrèziens qu'en 2021 (12% en 2022 contre 27% en 2021). Ce constat appelle deux conclusions : en premier lieu, les Corrèziens ont peut-être privilégié les destinations maritimes cet été après 2 années de période Covid. Enfin, le flux de visiteurs de la zone de chalandise proche d'un site touristique a mécaniquement tendance à s'épuiser ce qui implique une nécessaire prise de relai par d'autres visiteurs géographiquement plus éloignés. C'est ce qui s'est produit aux Cars cet été, le nombre de visiteurs néo-aquitains a fortement baissé ; mais il a été compensé par le nombre de visiteurs issus d'autres Régions de France, ce qui a permis de maintenir stable le nombre de visiteurs (4145 visiteurs en 2022 contre 4109 en 2021). Cet état de fait est un point positif dans la mesure où il montre que le site des Cars prend sa place parmi les attractions touristiques départementales (la page web des Cars est la troisième plus visitée au sein de la catégorie « sites étonnants » du site Corrèze Tourisme). 2023 permettra de vérifier la validité de cette conclusion partielle.



IV. 50% des visiteurs suivent la visite guidée gratuite, ils sont toujours généreux !

Un visiteur sur deux accepte de suivre la visite guidée gratuite proposée par les guides. Même si l'accueil systématique des visiteurs par les guides a un impact sur le nombre de visites guidées réalisées, l'accroissement des familles avec de jeunes enfants rend plus compliquée la proposition. L'association travaille à mieux inclure les familles avec de jeunes enfants dans un parcours différencié.

Comme en 2021, les visiteurs ont plébiscité les deux équipes de guides (Emma Deshors et Marie Dallet en juillet, Angèle Grosbois et Adam Dubois en août). En témoignent les commentaires élogieux rédigés sur la fiche GoogleMyBusiness du site des Cars. Et le site des Cars demeure toujours le mieux noté aujourd'hui sur le site départemental du tourisme avec 9,3/10.

V. Des événements pour les habitants sur le site des Cars :

Comme chaque année, les deux balades contées pour les enfants ont fait le plein en juillet et août avec une quarantaine de participants à chaque fois. La soirée concert du 19 août a également rassemblé une quarantaine de personnes entre la visite guidée, l'apéritif et le concert. Mais c'est le cinéma en plein air, samedi 30 juillet 2022, qui a été très populaire avec plus de 200 spectateurs venus paisiblement dîner et partager un verre au soleil couchant avant la projection du film d'animation "Astérix et le domaine des Dieux" (réalisé par Alexandre Astier, le producteur et scénariste de la série Kaamelott). La douceur du climat a également contribué au succès de la soirée : certains étaient venus avec leur chaise, d'autres avec leur fauteuil pliant tout confort pour profiter du cinéma comme dans un salon.



En 2023, une programmation semblable est envisagée : 2 balades contées en après-midi pour les enfants et les centres d'animation et de loisirs du territoire ; 1 soirée cinéma le samedi 29 juillet 2023 et une soirée particulière tous publics dédiée aux nombreuses équipes de guides qui se sont succédées sur le site des Cars depuis plus de 30 ans qui aura lieu le vendredi 18 août 2023.

Association « VIVRE à PEROLS »

L'association « Vivre à Pérols » communiquera ultérieurement la date de son assemblée générale annuelle

AMRC (Association des Moulins de Razel et Chaumeil)



Les membres du bureau vous souhaitent à tous une belle et heureuse année 2023, qui, nous l'espérons permettra de tous nous réunir tout au long de l'année, pour partager ensemble nos manifestations dans la bonne humeur habituelle.

Au cours du 2^{ème} semestre 2022, le 10 septembre, c'est autour de La Font Clare, des Maisons, de Celle et Combe Prunde, pour une balade d'une dizaine de kilomètres, animée par *Olivier Villa* de Natura 2000/PNR

Millevaches en Limousin et *Antoine Begnaud* du CEN Nouvelle Aquitaine (Conservatoire des Espaces Naturels) qu'une vingtaine de marcheurs ont profité de leurs connaissances.

Nous avons pique-niqué sur le site de la tourbière et lande des Recours près de Celle qui, parmi tant d'autres, font la richesse reconnue de notre plateau. A cet endroit, une serbe (petit ouvrage de retenue d'eau) restaurée par des étudiants du lycée de Neuvic rappelle que nos anciens, avec leurs petits moyens, tiraient parti intelligemment de leur lieu de vie.

Olivier Villa, également ornithologue, nous a fait un exposé sur les différents rapaces du Plateau de Millevaches. Sur le chemin du retour, les marcheurs ont eu le loisir d'observer longuement au-dessus d'eux, des Circaètes Jean-le-Blanc et des Milans noirs, rapaces très protégés, emblématiques du Plateau.

Puis, en soirée, l'apéritif et le repas dans la salle des fêtes de la mairie où une cinquantaine de convives ont dégusté le poulet basquaise préparé par le sympathique Nanou de Millevaches. La bourriche a fait des heureux avec ses nombreux lots.

Le 1^{er} octobre, nous avons organisé une soirée "brame du cerf" malheureusement sans brame, le vent et la pluie ayant rendu muettes nos bestioles. Mais les galettes saucisses, une bonne soupe et de bons desserts ont ravi la quarantaine de participants qui avaient courageusement bravé le mauvais temps, avec au programme deux courtes vidéos projetées sur le seigneur de nos forêts lors de cette soirée bien sympathique.

Si vous le voulez bien, retrouvons-nous en 2023 :

- ☐ **Samedi 18 mars** : soirée avec projection vidéo "L'appel des libellules". A la veille du printemps, vous découvrirez cet étonnant insecte, véritable témoin de la bonne santé... ou pas, de notre biodiversité. Un spécialiste sera présent pour échanger avec nous durant le moment convivial et gourmand qui suivra.
- ☐ **Samedi 10 juin** : balade du printemps et soirée repas.
- ☐ **Samedi 23 septembre** : balade de l'automne et soirée repas.

Toutes les informations et modalités vous seront précisées au moment voulu, mais d'ores et déjà, bloquez ces dates ! ☺. Nous vous invitons également à assister à l'**Assemblée Générale** de l'Association qui aura lieu le **vendredi 10 mars à 18h00**, salle de la Mairie à Pérols. Comme d'habitude le verre de l'amitié clôturera cette assemblée. Si vous souhaitez nous contacter, vous pouvez le faire via notre boîte mail :

amrcperols@gmail.com

ou au 06 74 65 37 58.

Nous vous répondrons avec grand plaisir.

A très bientôt

Le bureau

Relevés météorologiques à Pérois-sur-Vézère, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022:

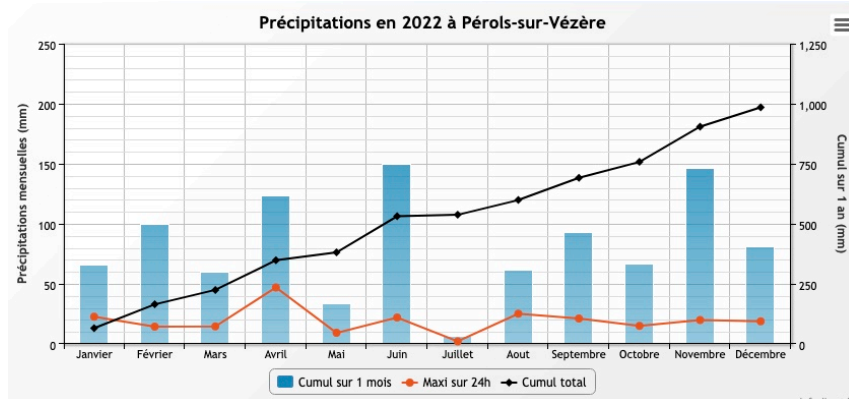
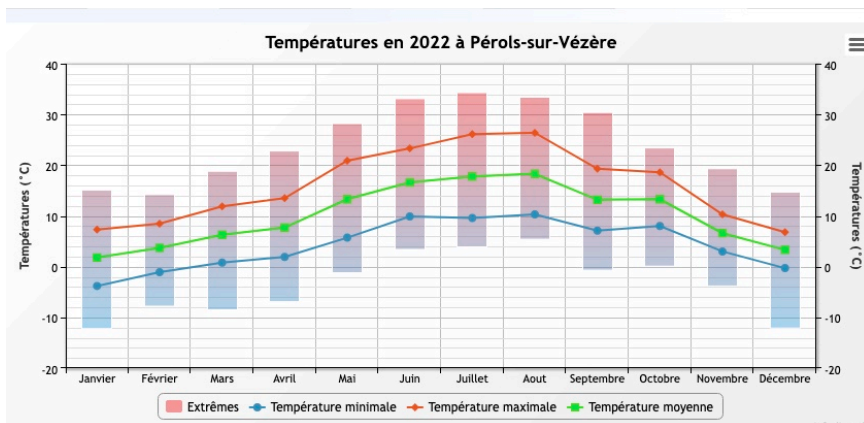
<https://www.infoclimat.fr/>

Températures maxi, mini, moyennes à Pérois - Station les Paloux de l'année 2022

	janv. 2022	fev. 2022	mars 2022	avr. 2022	mai 2022	juin 2022	juil. 2022	août 2022	sept. 2022	oct. 2022	nov. 2022	dec. 2022	Année complète
Tempé. maxi extrême	15,1 le 1	14,2 le 6	18,8 le 25	22,8 le 17	28,2 le 21	33,1 le 18	34,3 le 18	33,4 le 3	30,4 le 12	23,4 le 19	19,3 le 13	14,7 le 31	34,3 le 18 juil.
Tempé. maxi moyennes	7,3	8,5	11,9	13,5	20,9	23,3	26,1	26,4	19,3	18,6	10,3	6,8	16,1
Tempé. moy moyennes	1,8	3,7	6,3	7,7	13,3	16,6	17,8	18,3	13,2	13,3	6,6	3,3	10,2
Tempé. mini moyennes	-3,8	-1,1	0,8	1,9	5,7	9,9	9,6	10,3	7,1	8,0	3,0	-0,3	4,3
Tempé. mini extrême	-12,2 le 16	-7,8 le 12	-8,5 le 1	-6,9 le 3	-1,2 le 1	3,4 le 10	3,9 le 27	5,4 le 21	-0,7 le 30	0,1 le 4	-3,8 le 20	-12,1 le 11	-12,2 le 16 janv.
Tempé. maxi minimale	-0,1 le 19	3,8 le 1	5,2 le 12	0,0 le 1	15,1 le 24	13,9 le 30	18,6 le 1	18,6 le 14	11,7 le 29	13,6 le 13	4,6 le 20	-1,2 le 10	-1,2 le 10 dec.
Tempé. mini maximale	7,1 le 3	7,7 le 17	6,4 le 16	9,3 le 12	15,7 le 20	21,2 le 19	15,2 le 20	14,6 le 14	15,7 le 13	14,9 le 17	9,2 le 9	8,5 le 20	21,2 le 19 juil.
DJU (chauffagiste)	504.2	400.4	362.3	313.3	172.8	96.6	82.3	71.7	165.4	153.7	341.8	457.4	3121.9 Moyr. 260

Précipitations à Pérois - Station les Paloux du premier semestre 2022

	janv. 2022	fev. 2022	mars 2022	avr. 2022	mai 2022	juin 2022	juil. 2022	août 2022	sept. 2022	oct. 2022	nov. 2022	dec. 2022	Année complète
Cumul Précips	65,6	99,4	60,0	123,2	33,2	149,8	6,6	61,2	93,0	66,2	146,4	80,6	985,2
Max en 24h de précips	22,6 le 6	14,4 le 13	14,6 le 12	47,0 le 7	9,2 le 23	22,0 le 3	2,2 le 19	25,2 le 13	21,2 le 27	15,0 le 31	20,0 le 3	18,8 le 29	47,0 le 7 janv.
Max en 5j de précips	47,4	59,6	40,4	66,0	11,0	60,2	3,8	45,2	55,4	18,2	45,4	26,8	66,0 le 7
Moyenne x 1 de précips [7]	9,1	7,5	6,6	10,2	5,1	8,7	1,7	8,7	7,6	7,9	8,5	6,6	7,4
Rafale maximale	48,2 le 6	48,2 le 1	50,0 le 12	56,2 le 8	40,3 le 6	41,8 le 19	35,3 le 18	40,3 le 14	50,0 le 13	45,0 le 25	51,5 le 17	46,8 le 21	56,2 le 8 janv.
Pression minimale	1003,2 le 4	1006,9 le 31	998,0 le 21	989,9 le 23	1003,9 le 23	1003,3 le 19	1012,4 le 19	1006,6 le 14	1001,4 le 28	1008,1 le 21	998,4 le 16	995,4 le 15	989,9 le 23 janv.
Pression maximale	1038,5 le 29	1035,4 le 8	1029,9 le 18	1025,0 le 29	1027,2 le 26	1023,9 le 10	1026,7 le 7	1020,2 le 19	1021,2 le 18	1028,8 le 6	1031,6 le 26	1031,4 le 27	1038,5 le 29 janv.



Au plan de la pluviométrie, l'année 2022 avec moins de 1000mm a été la pire année observée sur notre commune depuis le début des observations.

Dans le bulletin précédent figurait une demande de relevé des compteurs d'eau. Si de nombreux résidents ont déjà répondu à cette demande annuelle, ce n'est pas le cas de tous et nous le redemandons donc aux retardataires.

RELEVÉ COMPTEUR D'EAU – ANNEE 2022

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
.....
INDEX RELEVÉ AU COMPEUR :
OBSERVATIONS :
DATE :
SIGNATURE

Merci de retourner le présent coupon à la Mairie de PEROLS SUR VEZERE au plus tard le 30 novembre 2022

Pétition concernant le réseau de téléphonie mobile, proposée par Paul Gioux

Sur notre commune de Pérols sur Vézère, les conditions d'accès au réseau de téléphonie mobile se détériorent (alors qu'elles étaient déjà mauvaises), une inertie des collectivités et des opérateurs en charge du problème, le besoin croissant de pouvoir bénéficier d'une connexion convenable au réseau nous ont conduit à rédiger un courrier collectif.

Si vous souhaitez appuyer notre démarche vous pouvez :

Le signer et l'envoyer à : Paul GIOUX , 6 route de Limoges 19170 PEROLS SUR VEZERE

Le signer, le scanner et l'envoyer à Paul GIOUX ou en pièce jointe à : paul.gioux@orange.fr

Le déposer, signé dans la boîte du 6 route de Limoges à Pérols.

Prénom : NOM :

Adresse :

Soutient la démarche initiée afin d'améliorer les conditions de réception des réseaux de téléphonie mobile.

Signature (s) :

Association «La Cerise sur le Plateau»

BULLETIN D'ADHESION- DE PARTICIPATION - SOUTIEN

NOM.....

PRENOM.....

ADRESSE.....

... MAIL.....

Tél06.....

...

Adhésion = PARTICIPATION A LA CREATION DU PROJET

Montant : (minimum 20 euros/pers).....

Paiement : CB CHEQUE ESPECE

À l'ordre de : Association «La Cerise sur le Plateau»